



Mairie d'AUBY
Contrat de cession avec l'Orchestre de Douai
Décision n° 2026/03/SC

Publié le 15 janvier 2026

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place un concert.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer un contrat de cession avec **l'Orchestre de Douai** pour la mise en place d'un concert « Vivaldi et ses 4 saisons » *le Vendredi 23 Janvier à 20 heures salle de la Corderie*

De payer la somme de **3 200 € TTC (trois mille deux cent euros)**.

AUBY, le 5 janvier 2026

Bernard CZECH

Maire

